

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

26 MAI 2011

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39


OBJET

**Convention de
partenariat entre la Ville
et la Chambre de
commerce et d'industrie
de Versailles Val-
d'Oise/Yvelines – Point
contact au Centre
Administratif**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 27 mai 2011
par voie d'affichages
notifié le
transmis en sous-préfecture
le 8 juillet 2011
et qu'il est donc exécutoire.

Le 11 juillet 2011

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services


François LANSIART

L'an deux mille onze, le 26 mai à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 19 mai deux mille onze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD*, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Monsieur LEBRAY, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU*, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADI, Madame TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE*, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

*Madame RICHARD (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09)

*Monsieur CHARREAU (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011)

*Madame BRUNEAU-LATOUCHE (sauf pour le dossier 11 C 00, le procès-verbal de la séance du 7 avril 2011, le compte rendu des actes administratifs, les dossiers 11 C 01-02-03-04-05-06-07-08-09-10-11-12-13-14-15-16)

Avaient donné procuration :

*Madame RICHARD à Madame ROCCHETTI
Monsieur HAÏAT à Monsieur LAMY
Monsieur BAZIN d'ORO à Monsieur PIVERT
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur BATTISTELLI
*Madame BRUNEAU-LATOUCHE à Monsieur PÉRICARD

Secrétaire de Séance :

Madame KARCHI-SAADI

N° DE DOSSIER : 11 C 15

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VERSAILLES VAL-D'OISE/YVELINES – POINT CONTACT AU CENTRE ADMINISTRATIF

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Les chefs d'entreprises et créateurs doivent se rendre dans les locaux de la chambre de commerce et d'industrie de Versailles (CCIV) pour procéder aux différentes démarches administratives liées à la vie de leur entreprise (le montage du projet, la création de la société auprès du CFE, et mise à jour de leurs données).

Afin de favoriser et faciliter l'information et les démarches des entrepreneurs, il est proposé de créer un POINT CONTACT dans les locaux du Centre Administratif, en partenariat avec la CCIV qui a développé ce concept.

Le POINT CONTACT est un dispositif multimédia, matérialisé sous la forme d'une borne et breveté par ORANGE. Considéré comme un guichet virtuel, ce matériel permet une mise en relation audio-visuelle à distance entre un utilisateur et un expert de la CCIV, reproduisant les conditions d'un entretien réel en face à face. Lors de cet entretien, le POINT CONTACT permet la réception de document par une imprimante intégrée et l'envoi de document à un expert de la CCIV par un scanner.

Cette borne permet un échange personnalisé avec les experts de la CCIV, de répondre aux questions nombreuses (juridiques, couverture sociale, choix des organismes de retraite, assurance, choix de la forme juridique de la société, du statut du dirigeant, etc.). Autant de questions qui ne peuvent être résolues facilement par la consultation Internet. Il s'agit d'un dispositif complémentaire et non substitutif aux informations recueillis sur Internet.

Les Villes de Mantes-la-Jolie et de Rambouillet utilisent ces bornes depuis 2 à 3 ans, avec environ 200 contacts annuels organisés à Mantes-la-Jolie et 150 contacts annuels à Rambouillet. Sur le bassin de Saint-Germain-en-Laye, 200 à 300 contacts par an sont estimés, soit 1 par jour en moyenne.

L'usage de cette borne permet également de démultiplier l'efficacité du service de développement économique, sollicitée par des questions pratiques qui obèrent une partie non négligeable de son emploi du temps.

L'installation de cette borne est prévue au sein de l'Atrium. Les utilisateurs auront ainsi un accès personnalisé à un bouquet de services expert de la CCIV situé à Versailles sans avoir à se déplacer (questions-réponses, discussion, échanges de documents, travail en ligne, instruction de dossier,...).

La convention de mise à disposition de la borne et des services attachés est d'une durée de trois années. Six mois avant son échéance, les parties se réuniront afin de convenir de son éventuel renouvellement.

Il est également prévu par la convention que cette borne puisse être utilisée par d'autres organismes que la CCIV : ASSEDIC, URSSAF, Caisses de retraite.

La Ville s'engage à verser une redevance annuelle et forfaitaire de 6 536 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat et tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC
Vice-Président du Conseil Général des Yvelines